



PROTÉGER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT

UNE FEUILLE
DE ROUTE
CLAIRE ET
PARTAGÉE
PAR TOUS

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Réduire notre empreinte écologique passe en premier lieu par la définition d'une politique volontariste de traitement et de valorisation des déchets en favorisant la mise en place des filières de valorisation et de recyclage et en développant de nouvelles techniques de collecte et de tri des déchets valorisables.

La province Sud s'engage également dans une politique active de maîtrise des impacts liés à l'activité humaine sur l'environnement, en développant le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement, en encourageant la limitation et la compensation des émissions de gaz à effet de serre, en poursuivant les efforts engagés en matière de sensibilisation des populations et en promouvant les modes d'agriculture raisonnée.

CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La conservation des écosystèmes et de la biodiversité passe par une politique de soutien aux associations de gestion locales et à l'harmonisation de leurs initiatives. Les aires protégées devront faire l'objet d'un plan de gestion pour assurer un suivi des activités qui y sont organisées.

VALORISER LES ESPACES NATURELS

La province Sud développera son action en matière de sensibilisation à la préservation des écosystèmes et des espèces endémiques emblématiques ainsi qu'en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



CAP SUD 21, le Cap à suivre !

PROTÉGER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT

AMÉLIORER NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE			CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ			DÉVELOPPER DURABLEMENT ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ	VALORISER LES ESPACES NATURELS	
DÉVELOPPER LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS	MAÎTRISER LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ SUR NOTRE ENVIRONNEMENT	VALORISER LES RESSOURCES EN EAU ET LEUR TRAITEMENT	HARMONISER ET COORDONNER LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES	PROTÉGER LES ESPÈCES ENDÉMIQUES, RARES OU MENACÉES	FAVORISER LE CARACTÈRE DURABLE DES PRÉLÈVEMENTS DES RESSOURCES	RENDRE ACCESSIBLE ET AMÉNAGER LES ESPACES NATURELS	RENDRE ACCESSIBLE ET AMÉNAGER LE LITTORAL, LE LAGON ET LES ÎLOTS	RENDRE ACCESSIBLE ET AMÉNAGER LES ESPACES TERRESTRES

QUELQUES ACTIONS À TITRE D'EXEMPLE...

- VALORISER LES ESPACES NATURELS ET CONSERVER LA BIODIVERSITÉ
(AMÉLIORER LE CONTRÔLE ET LA VALORISATION DES AIRES PROTÉGÉES : GARDES NATURES, PLANS DE GESTION...)
(CRÉATION D'UNE ANTENNE À L'ÎLE DES PINS, INSCRIPTION DE LA PLAINE DES LAC À LA CONVENTION RAMSAR...)
- RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE
(CENTRE DE TRI DES DÉCHETS, ORGANISER LE RÉSEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE SÉLECTIVE, RECYCLERIES, PLATEFORME DE COMPOSTAGE EXPÉRIMENTALE...)
(PROGRAMME DE CONTRÔLE DES ICPE*, COMITÉS LOCAUX D'INFORMATION, SOUTIEN À L'AGRICULTURE RAISONNÉE : BIOFABRIQUE, LABELS...)

*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

CAP SUD 21, le Cap à suivre !